



COMPTE-RENDU VISITES DE DIFFÉRENTS SPIP SUR LA DISP DE TOULOUSE

SPIP DE LA HAUTE GARONNE / ARIÈGE – ALIP DE TOULOUSE-SEYSSES LE 30/05/2022 :

FO JUSTICE CPIP et FO CADRES SUPERIEURS (DPIP) se sont rendus au Pôle de Contrôle et de Surveillance (PCS) du département situé désormais sur le site pénitentiaire de Seysses. Ce pôle suit environ 1600 personnes sous surveillance électronique. Le nombre de personnes suivies par le PCS est donc en forte hausse. Nous avons pu constater de bonnes conditions de travail en termes de locaux, ainsi qu'une équipe qui semble soudée. Le seul bémol réside dans le fait que les agents ne soient pas systématiquement doublés en service de nuit, faute de moyens humains.

Pour ce qui est du SPIP : les CPIP s'inquiètent de la forte augmentation des prises en charges avec une problématique particulière puisqu'il y a une augmentation de détenus en situation irrégulière en provenance du Nord de l'Afrique. La situation administrative ne permettant pas de prise en charge effective, il est difficile pour les collègues de préparer la sortie de ces PPSMJ ou de proposer des alternatives à la détention.

Il y a toujours un problème de place au sein du SPIP et donc pas assez de bureaux pour les CPIP (3 CPIP dans certains bureaux). Comme dans d'autres établissements, les CPIP dénoncent également un manque de box d'entretiens en détention (1 seul box d'entretien par bâtiment partagé par de nombreux partenaires en plus du SPIP).

SPIP DE LA HAUTE GARONNE / ARIÈGE – ALIP DE MURET LE 30/05/2022 :

FO JUSTICE CPIP ET FO CADRES SUPERIEURS (DPIP) se sont rendus ensuite sur l'ALIP de Muret. Les CPIP ont dû faire avec l'absence prolongée de leur cadre, ce qui présente des avantages en termes d'adaptabilité mais aussi beaucoup d'inconvénients. Aujourd'hui leur direction est de retour depuis peu, mais a demandé à partir en détachement en septembre 2022.

SPIP DE LA HAUTE GARONNE / ARIÈGE – ALIP MO DE TOULOUSE LE 31/05/2022 :

FO JUSTICE CPIP ET FO CADRES SUPERIEURS (DPIP) se sont rendus le lendemain sur l'antenne du Milieu Ouvert à Toulouse et constate que la problématique du nombre de bureaux n'est toujours pas réglée, d'autant que la délocalisation est pourtant récente (environ 5 ans). Si une extension de cette antenne est prévue via le déménagement des locaux du siège de la Direction, il semblerait que les locaux après extension répondront à peine à l'augmentation des effectifs du SPIP. Notre OS constate que lors du changement des locaux, il n'a pas été pris en compte les augmentations en termes de RH sur la durée.

Pour ce qui est des difficultés RH, nous constatons :

- le manque d'1 Adjoint Administratif au secrétariat judiciaire ;
- 3971 suivis (enquêtes incluses) pour 41 CPIP dont 7 contractuels (sur les 7, 2 d'entre elles sont admises au concours en interne), 2 congés maternité à venir en juin/juillet et 1 départ à la retraite en 2021 qui n'a pas été remplacé. Par conséquent, nous ne constatons pas de bénéfice réel en vue de l'arrivée des 4 CPIP mutés à compter de septembre 2022. Le SPIP espère donc la prolongation de 2 ANT dans l'attente de la prochaine

mobilité, en espérant que le moment venu, la DISP saura faire le nécessaire en vue des arbitrages pour que les effectifs soient à la hauteur de la charge de travail de cette antenne. Si on se réfère aux Organigrammes de Référence (ratio de 60 suivis par CPIP), les antennes de Toulouse restent en sous-effectif constant, particulièrement en Milieu Ouvert.

- Un flou hiérarchique total de l'organigramme de l'équipe de direction (flou pour les agents et les DPIP du MO eux-mêmes). Il est considéré par la direction départementale que le SPIP 31/09 est mixte alors que ce n'est pourtant pas le cas. Cette répartition des Cadres en MF comme en MO n'est d'ailleurs pas conforme avec les Organigrammes de Référence en SPIP.

Il est important de préciser qu'FO JUSTICE CPIP, la CGT IP et le SNEPAP ont communiqué par le biais de tracts intersyndicaux à plusieurs reprises pour dénoncer la situation du Milieu Ouvert de ce SPIP.

AUDIENCE DISP du 31/05/2022 avec M. MOUMANEIX (Directeur Interrégional Adjoint) et M. MANGEL (DPIPPR) :

FO JUSTICE CPIP ET FO CADRES SUPERIEURS (DPIP) ont pu échanger avec M. Le directeur Adjoint et M. le DPIPPR de la DISP de Toulouse à la suite de ces 3 visites dans le cadre d'une audience bilatérale.

Nous avons donc fait part de nos remarques et des attentes des personnels concernés :

- Pour le PCS, il est prévu de doubler les agents en service de nuit dès lors que cela sera possible. Cette difficulté est donc bien prise en considération par la DISP. M. Le DIA s'est réjoui de l'augmentation constante des suivis sous surveillance électronique au regard des problématiques de surpopulation pénale à Toulouse. Nous considérons cependant qu'il est prématuré de se réjouir puisque les moyens requis en Milieu Ouvert ne sont pas à la hauteur des effectifs, d'autant que la mesure du « BAR » s'est ajouté aux autres dispositifs électroniques.

- Pour le Milieu Ouvert, les problématiques sont reconnues et la DAP serait déjà avisée des difficultés engendrées par l'organigramme des DPIP. **FO CADRE SUPERIEUR** veillera à ce que la DAP et la DISP puisse répondre à cette difficulté afin de clarifier les lieux d'affectation des cadres sur ces SPIP.

- Pour le poste manquant d'un Adjoint Administratif, ils en sont conscients et veilleront à faire le nécessaire. Pour la prolongation des contrats des 2 ANT, M. Le DIA ne semblait pas opposé mais il a indiqué que c'était sous réserve des possibilités budgétaires de la DISP (d'après les derniers échos des collègues en Milieu Ouvert, il semblerait que les prolongations soient actées sur la période estivale et non jusqu'à la prochaine mobilité).

- Pour les locaux en Milieu Ouvert, il n'y a pas d'échéance précise pour le déménagement du siège. C'est en cours mais ça prendra sûrement du temps.

SPIP DE L'AVEYRON / LOT – ALIP MO DE CAHORS LE 29/07/2022 :

FO JUSTICE CPIP s'est rendu sur l'ALIP de CAHORS et a pu échanger avec tous les personnels du SPIP. Il en ressort le constat suivant :

- Pour ce qui est des Ressources Humaines : 7 CPIP titulaires (dont 2 sont à temps partiel), 1 ANT (actuellement en congé maternité) en fin de contrat à renouveler, et 1 ASE. 2 nouveaux CPIP arriveront en septembre à la suite de la mobilité 2022 (ainsi que 2 CPIP stagiaires de la CPIP 26). On constate 37% de personnels RQTH dans ce service. Il s'agit d'une direction bi-départementale dont l'autre SPIP est basé à Rodez.
- Pour l'agent ASE, même s'il gère environ 50 placés, conformément aux Organigrammes de référence, la problématique réside dans le fait qu'il intervient sur 2 départements en cas de congés de son collègue ASE de l'ALIP de Rodez (et inversement) pour la gestion des alarmes techniques (il n'y a

aucun placement planifié en leur absence). Cette situation illustre les limites du RPO2 pour les surveillants ASE, particulièrement dans les SPIP bi-départementaux.

- L'ALIP de Cahors n'est pas polarisée. Il semble nécessaire de doubler l'agent à l'accueil car en cas d'absence ou CA, le secrétariat est repris par la secrétaire administrative en charge des RH. Cependant, en cas d'absence de la SA, c'est aux CPIP de gérer l'accueil, ce qui n'est pas acceptable.
- Il semblerait également que les remboursements de frais des CPIP ne soient pas priorités par le personnel en charge de cette tâche, ce qui engendre des délais de traitement de plusieurs mois.
- Pour ce qui est de l'aspect sécuritaire : pour accéder au SPIP il faut monter un escalier ancien en colimaçon. Il n'y a donc aucun accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), que ce soient les personnels comme les PPSMJ. Si la PPSMJ suivie est une PMR, un bureau est alors mis à disposition pour pallier cette difficulté chez leurs voisins aux impôts. Mais quid lorsqu'un personnel à mobilité réduite sera affecté ou muté sur cette ALIP ?

De plus, il n'y a pas d'effet de sas à l'entrée du SPIP et seulement 3 box d'entretiens pour plus de 800 mesures suivies en flux constant. La salle d'attente est trop étroite, il n'y pas de cuisine ou d'espace détente pour les personnels.

Malgré une récente extension des locaux, la situation matérielle reste donc insatisfaisante au regard de l'accessibilité non prévue pour les PMR, au regard des problématiques sécuritaires et du manque de box d'entretiens. Une délocalisation est envisagée mais sans échéance précise. Si on se fie aux Organigrammes de Référence, les effectifs de l'ALIP de Cahors vont devoir grandir avec le temps. Les limites actuelles des locaux seront donc vite atteintes et non adaptées au nombre des personnels à l'avenir.

Pour conclure, Les CPIP considèrent qu'il y a trop de réunions obligatoires (ex : réunion justice restaurative alors qu'il n'y a aucun projet en cours ou à venir). De plus, on demande aux agents d'aller jusqu'à Villefranche de Rouergue, à mi-chemin entre rodez et cahors, afin de réunir les SPIP 12 et 46. Les horaires de 9h00 à 17h00 posent aussi des difficultés organisationnelles pour les agents.

FO JUSTICE CPIP propose par souci d'économie, d'écologie et de cohérence que le ou les animateurs de ces réunions se rendent aux plus près des agents.